

Compétences visées

Développer des compétences en ETP (Éducation Thérapeutique du Patient) telles que définies dans le décret de juillet 2013.

Objectifs et contenus



MODULE 1 : DU CADRE DE RÉFÉRENCE AU DIAGNOSTIC ÉDUCATIF

Actualiser les connaissances en éducation thérapeutique par l'analyse de situation

- Le cadre réglementaire et son évolution.
- Le contexte mondial, socio-économique, politique et juridique de l'ETP.
- Les modèles conceptuels en éducation et en santé.
- La maladie chronique : définitions, caractéristiques, typologie.

Intégrer les champs d'intervention en éducation thérapeutique

- Les modèles de la santé : biomédical, biopsychosocial.
- La transmission d'informations et de techniques : comportementalisme.
- La relation éducative autour du développement des potentialités et de la motivation du patient : constructivisme et approche motivationnelle.
- Les interactions sociales autour du développement groupal et de la médiation : socioconstructivisme.
- Les postures et méthodes pédagogiques spécifiques à chaque champ d'intervention.
- Les caractéristiques propres aux trois champs d'intervention en ETP.
- La place du patient expert partenaire et des aidants en éducation thérapeutique.

Initier le diagnostic éducatif partagé

- Le diagnostic éducatif : ressources, possibilités et entourage du patient.
- Les besoins éducatifs dans le domaine biomédical, cognitif, social et affectif.
- Le contrat de sécurité négocié avec le patient et le contrat spécifique.



Intégrer des connaissances et préparer le module 2

- La réalisation d'un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage et la négociation autour d'un contrat.
- La consolidation des connaissances du module 1 à partir de 3 modules e-learning et quiz autoformatif.
- Les connaissances en évaluation pour préparer le module 2 à partir d'un module e-learning et d'un quiz autoformatif.

Objectifs complémentaires

MODULE 2 : DE LA DÉMARCHE ÉDUCATIVE AU PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT



Exploiter les travaux réalisés en intermodule?

- La présentation individuelle des situations cliniques et l'analyse de cas au regard des références théoriques et du référentiel de l'INPES : situations 1, 2, 3, 4 et 5 de l'annexe 1.
- La synthèse et la confrontation avec l'approche conceptuelle pour faciliter un transfert de compétences.
- L'analyse de l'impact sur les pratiques.

Maîtriser la mise en œuvre d'une démarche éducative

- Le diagnostic (ou bilan) et le contrat éducatif.
- Le choix des méthodes individuelles et de groupe : avantages et limites.
- La méthodologie de structuration d'un atelier éducatif.
- L'apport de la e-santé et des outils numériques validés en santé dans le cadre de l'ETP : intérêts, précautions.
- L'évaluation en éducation thérapeutique : compétences, logiques d'évaluation et dispositifs et outils disponibles.
- Les critères de qualité, d'évaluation et de suivi d'un programme.
- Les incontournables d'un programme d'éducation thérapeutique.

?Définir le plan d'actions d'amélioration individuelle, en fonction du contexte de travail

- Les exemples :
 - l'animation d'un atelier,
 - la mise en œuvre de diagnostics éducatifs,
 - l'intégration dans un programme ETP...
 - les outils validés du numérique en santé à l'appui de l'éducation thérapeutique du patient.

Méthodes

- Apports cognitifs et méthodologiques.
- Élaboration d'outils.
- Mises en situation.
- Méthodes et outils d'aide à la modification thérapeutique du mode de vie (tabagisme, réduction de consommation d'alcool, diététique, promotion de l'activité physique adaptée, promotion de la santé mentale).

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Valeur ajoutée

Délivrance d'une attestation de formation retraçant les compétences mobilisées pour dispenser l'Éducation Thérapeutique du Patient (arrêté du 31 mai 2013). Le parcours de formation en blended-learning se déroule sur 5 jours de présentiel et 1 jour de travail à distance. Cette formation peut également être proposée uniquement en présentiel sur 6 jours.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Cette formation s'appuie sur

- Le décret du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient.
- Le document HAS au service d'une aide à la décision partagée (mai 2015).
- Le décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.
- L'arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Formation Inter & Intra

Paris - Septembre 2024

>> Du 11-09-2024 au 13-09-2024

Intervenant :

LECIMBRE Edith

- Docteur en sciences de l'éducation
- Infirmière DE certifiée en santé communautaire
- Maîtrise universitaire en pédagogie des sciences de la santé
- Voir son profil [LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter **2100 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Paris - Novembre 2024

>> Du 07-11-2024 au 08-11-2024

Intervenant :

LECIMBRE Edith

- Docteur en sciences de l'éducation
- Infirmière DE certifiée en santé communautaire
- Maîtrise universitaire en pédagogie des sciences de la santé
- Voir son profil [LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter **2100 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Paris - Septembre 2025

>> Du 08-09-2025 au 10-09-2025

Intervenant :

LECIMBRE Edith

- Docteur en sciences de l'éducation
- Infirmière DE certifiée en santé communautaire
- Maîtrise universitaire en pédagogie des sciences de la santé
- Voir son profil [LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter **2100 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Paris - Novembre 2025

>> Du 26-11-2025 au 27-11-2025

Intervenant :

LECIMBRE Edith

- Docteur en sciences de l'éducation
- Infirmière DE certifiée en santé communautaire
- Maîtrise universitaire en pédagogie des sciences de la santé
- Voir son profil [LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter **2100 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **29/05/2024**